

Exercice 1997 - Budget supplémentaire

M. VUILLEMIN, Premier Adjoint, Rapporteur : Comme chaque année à la même époque, le Budget Supplémentaire est présenté au Conseil Municipal. Ce document reprend pour le Budget Principal :

- d'une part, l'excédent de clôture constaté en section de fonctionnement du Compte Administratif 1996 soit 156 310 334,91 F duquel 102 755 429,70 F ont été prélevés afin d'équilibrer la section d'investissement ce qui porte l'excédent disponible à 53 554 905,21 F ; de cet excédent disponible, 15 000 000 F ont fait l'objet d'une reprise anticipée au Budget Primitif 1997 et 15 561 896,38 F ont été affectés à l'autofinancement complémentaire de la section d'investissement,

- et d'autre part, les restes à réaliser en section d'investissement qui se montent en recettes à 101 317 537 F et en dépenses à 76 917 545 F.

Ces chiffres globaux sont répartis dans les différents chapitres du budget.

Outre ces opérations de reprise de l'exercice précédent, le Budget Additionnel enregistre toutes les opérations nouvelles ayant fait l'objet de votes du Conseil Municipal du début de l'exercice au 03/11/1997 inclus.

Les principales opérations, tant en reports qu'en opérations nouvelles, sont :

- en recettes :

* Au compte 13, les subventions d'équipement pour 33 385 090 F

* Au compte 16, les emprunts prévus pour 245 418 754 F. Ils concernent pour 76 995 754 F les reports de 1996 et pour 168 423 000 F la gestion active de la dette, soit :

. refinancement des fonds remboursés sur le contrat long terme renouvelable pour 100 000 000 F

. renégociation de prêts à taux indexés en TME et PIBOR à marge élevée pour 34 576 000 F

. renégociation de prêts à taux fixe élevés, indexés en TMO pour 19 847 000 F

. refinancement d'un prêt en devises pour 14 000 000 F.

* Au compte 21, les diverses opérations d'ordre concernant les immobilisations corporelles pour un montant de 20 686 823,84 F qui regroupent principalement :

. les aliénations de terrains et d'immeubles pour respectivement 3 849 000 F et 14 595 952 F avec principalement les cessions de l'Hôtel Champagny (4 MF) et la gendarmerie de la Combe Saragosse (6,5 MF)

. les opérations de transfert à la CTB du droit à récupération de la TVA sur les investissements réalisés dans le domaine des transports urbains, pour 186 682,84 F

. la quote-part de nos partenaires à hauteur de 1 940 000 F pour la réalisation et l'extension du «réseau L.U.M.I.E.R.E.».

* Au compte 27, les autres immobilisations financières pour 10 974 852,99 F qui se rapportent pour :

. 2 223 000 F au remboursement par l'Association Comtoise du Parc des Expositions et des Congrès d'avances en garantie d'emprunts effectuées par la Ville

. 2 034 462,99 F au remboursement par la CTB de la TVA récupérée sur les investissements réalisés dans le domaine des transports urbains

. 1 100 000 F au remboursement du solde de l'avance faite à la Société SICA GAB dans le cadre de la construction du nouvel abattoir (contentieux CEGF)

. 5 607 390 F à des reports de crédits de 1996 avec notamment le remboursement d'avances en garanties d'emprunts versées au Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon pour 4 434 390 F

* Au compte 74, les dotations subventions et participations de fonctionnement pour 20 714 341 F.

- en dépenses :

* au compte 16, le remboursement de la dette en capital, pour un montant de 169 584 889 F dont 167 084 889 F résultant de la gestion active de la dette et 2 500 000 F correspondant au remboursement anticipé de capital suite aux aliénations de l'Hôtel Champagny et de la gendarmerie de la Combe Saragosse

* au compte 21, les acquisitions de biens pour 38 848 080,81 F

* au compte 23, les travaux neufs et grosses réparations pour 79 556 364,56 F

* à l'article 261, l'augmentation du capital social de la SAIEMB à hauteur de 8 000 000 F

* au compte 65, les autres charges de gestion courante d'un montant de 14 955 877,06 F qui concernent :

. les subventions d'équipement pour 14 325 000 F

. les subventions de fonctionnement pour 3 960 877,06 F

. le contingent d'aide sociale au Département qui a enregistré une annulation de crédits à hauteur de 3 500 000 F

. les fonds de concours à l'Etat pour 170 000 F.

En conséquence, les balances arrêtées à ce jour s'établissent comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	432 884 932,13 F	64 583 864,89 F
Dépenses	402 570 200,13 F	43 585 879,06 F
Excédent	30 314 732,00 F	20 997 985,83 F

Excédent global : 51 312 717,83 F

Il convient d'ajouter aux opérations précitées concernant le Budget Principal, celles des budgets annexes des Services des Eaux, de l'Assainissement, du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées et des Forêts (activité sylvicole).

Etablies selon les mêmes règles que pour le Budget Principal, les balances des budgets annexes sont arrêtées comme suit :

Budget du Service des Eaux

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	21 895 670,00 F	1 900 787,94 F
Dépenses	21 895 000,82 F	0,00 F
Excédent	669,18 F	1 900 787,94 F
Excédent global : 1 901 457,12 F		

Budget du Service Assainissement

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	26 765 459,00 F	1 970 142,68 F
Dépenses	27 060 482,00 F	113 700,00 F
Déficit	- 295 023,00 F	1 856 442,68 F
Excédent global : 1 561 419,68 F		

Budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	155 800,94 F	- 67 159,00 F
Dépenses	0,00 F	- 67 159,00 F
Excédent	155 800,94 F	0,00 F
Excédent global : 155 800,94 F		

Budget du Service Forêts (activité sylvicole)

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	2 268 747,81 F	64 000,00 F
Dépenses	2 260 547,81 F	64 000,00 F
Excédent	8 200,00 F	0,00 F
Excédent global : 8 200,00 F		

L'excédent du Budget Général ainsi déterminé se monte globalement à 54 939 595,57 F.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Budget Supplémentaire de l'exercice 1997 qui est à la fois un budget complémentaire en ce sens qu'il rectifie le Budget Primitif 1997 par des compléments et des réductions de crédits apportés en application des décisions prises par l'assemblée délibérante au cours de séances antérieures, et un budget de reports qui assure la liaison avec l'exercice précédent.

«**M. VUILLEMIN** : Avec ce point, nous abordons un certain nombre de documents à caractère budgétaire, et notamment les 7/a, 7/b, 7/c, documents que vous maîtrisez bien maintenant puisqu'on les présente régulièrement en Conseil Municipal.

Le 7/a est un document qui reprend donc l'excédent du compte administratif 1996 duquel ont été déduites un certain nombre de choses, notamment pour équilibrer la section d'investissement. C'est un document qui reprend aussi les restes à réaliser en section d'investissement, qui se montent en recettes à 101 317 537 F, en dépenses à 76 millions. Il enregistre encore toutes les opérations nouvelles ayant fait l'objet du vote du Conseil Municipal au cours de cet exercice, notamment depuis le vote du budget en mars et ce qu'il est intéressant de noter, ce sont les balances arrêtées à ce jour. La section d'investissement présente un excédent de 30 314 732 F dus en particulier à des reports d'emprunts et en fonctionnement à 20 997 985 F, donc un excédent global de 51 312 717 F pour le budget principal. Je précise que c'est un excédent théorique, ce n'est peut-être pas celui que nous constaterons lorsque nous regarderons le compte administratif l'année prochaine. Ça c'est pour le budget principal, et vous avez les balances pour chaque budget annexe : eaux, assainissement, service de soins à domicile et forêts et l'excédent du budget général ainsi se monte globalement à 54 939 595 F. C'est un document encore une fois que vous connaissez bien puisqu'on le présente chaque année à la même époque. Un point de détail qu'on me demande de rappeler à chaque fois, à la suite de l'adoption de ce rapport, un document va circuler parmi nous et nous vous demandons de bien vouloir le signer. Merci d'avance.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur le Premier Adjoint.

M. DUVERGET : Monsieur le Maire, une question sur les investissements prévus non consommés. Il s'agit essentiellement sans doute des reports d'investissement liés à des travaux, notamment initiés par l'Etat, je pense au contournement et qui sont différés dans le temps. Est-ce qu'on peut avoir une idée exacte de la somme concernant cette opération différée, pour regarder le ratio par rapport aux investissements globaux différés ?

M. VUILLEMIN : Je n'ai pas l'information là à vous donner mais on vous la communiquera. On pourra la donner, si ça intéresse tout le monde, à l'ensemble du Conseil Municipal mais c'est effectivement une des raisons principales qui explique cette différence.

M. JACQUEMIN : C'est un budget supplémentaire qui ne présente apparemment pas beaucoup de surprises, Monsieur le Premier Adjoint. Si les sommes indiquées sont importantes, en réalité ça résulte plus particulièrement de redéploiement de crédits, de renégociation de la dette, etc. mais je poserai deux questions qui appellent des commentaires de votre part.

La première c'est qu'il n'y a pas de note de commentaire qui résume, c'est un petit peu le sens de l'intervention de Jean-Claude DUVERGET, les opérations en investissement qui ont été reportées ou les opérations nouvelles : quelles sont en réalité les opérations nouvelles ? Il serait bienvenu que vous nous fassiez un rapide commentaire de la page 90 -section investissement- vue d'ensemble, dans les dépenses qui reprennent dans la 7^{ème} - 8^{ème} ligne effectivement les principales masses.

Ma deuxième remarque concerne les subventions de fonctionnement que vous sollicitez, subventions supplémentaires pour 3,9 MF : est-ce qu'il y a là un dérapage dans les coûts de fonctionnement ou s'agit-il simplement d'opérations nouvelles ?

M. LE MAIRE : Je préciserai d'ailleurs que ce rapport n'est que le petit condensé du gros document que vous avez tous reçu et dans lequel vous trouvez tous les renseignements que vous souhaitez. C'est le vrai budget supplémentaire, il est en vert et jaune cette année, vert et jaune car nous espérons que vous allez l'adopter.

M. VUILLEMIN : Simplement je tiens à affirmer ici qu'il n'y a pas de dérapage s'agissant de la section de fonctionnement comme vous le laissiez entendre.

S'agissant de la section d'investissement, vous savez tous que notre souci est de limiter l'emprunt. Je répondrai en détail par la suite si vous voulez mais je pense que nous pourrons voir cette question plus en détail lorsque l'on verra ensemble le compte administratif de l'année prochaine.

M. LE MAIRE : Pour l'instant, ce qui vous est demandé c'est, sur ce budget supplémentaire largement excédentaire dans tous les domaines, services des eaux, de l'assainissement, etc. et budget principal, d'approuver ou de vous abstenir sur les éléments financiers qui vous sont donnés dans ce rapport.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je ne suis pas tout à fait satisfait de la réponse donnée qui est pour le moins rapide. Je demandais un commentaire du Premier Adjoint chargé des finances sur 7 chiffres exactement, figurant dans la colonne proposition du Maire page 90. Cela doit être possible sans prendre beaucoup de temps.

M. LE MAIRE : On va prendre le temps de vous répondre pour que ce soit très clair et précis, sans doute d'ici la fin de cette séance».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 9 abstentions, adopte le Budget Supplémentaire de l'exercice 1997.

Récépissé préfectoral du 29 décembre 1997.